

AR Prefecture

005-240500439-20201118-DP_2020_SOC_70-DE
Reçu le 18/11/2020
Publié le 18/11/2020



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DECISION DU PRESIDENT

DP 2020 SOC 70

**Objet : Demande de subvention de fonctionnement
Service Intercommunal de Prévention Spécialisée**

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

VU l'arrêté préfectoral n°05-2019.07.05.004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, compétente dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire, pour les actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et de leurs familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ;

VU la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 portant délégation au Président en matière de demande de subvention de fonctionnement ;

Considérant l'action du service intercommunal de prévention spécialisée en direction notamment des jeunes habitant le patrimoine de l'OPH 05,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide de l'OPH 05 pour le fonctionnement 2021 une subvention de 4 500 euros pour les actions menées par le service intercommunal de prévention spécialisée,

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge des affaires sociales à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Monsieur le Trésorier Principal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Arnaud MURGIA

Décision transmis en Préfecture le : 18 NOV. 2020

Date d'affichage : 18 NOV. 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)** OPH05

1. Identification de l'association

AR Prefecture

005-240500439-20201118-DP_2020_SOC_70-DE

Publié le 18/11/2020

Publié le 18/11/2020

1.1 Nom - Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

Service Intercommunal de Prévention Spécialisée

Sigle de l'association : CCB..... Site web:

1.2 Numéro Siret : 10 10 10 10 10 2 4 0 5 0 0 4 3 9

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IW | | | | | | | | | |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | 2 | 8 | 1 | 2 | 1 | 9 | 9 | 5 |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Immeuble des Cordeliers 1 rue Aspirant JAN.....

Code postal : ..0...5...1...0...0.. Commune : BRIANCON.....

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : MURGIA..... Prénom : Arnaud.....

Fonction : PRESIDENT.....

Téléphone : ..0...4...9...2...2...1...3...5...9...7... Courriel : accueil@ccbrianconnais.fr.....

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : MEHIRA..... Prénom : Mohamed.....

Fonction : Responsable du Service Intercommunal de Prévention Spécialisée.....

Téléphone : ..0...4...9...2...2...0...5...8...8...8... Courriel : m.mehira@ccbrianconnais.fr.....

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
.....
.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

AR Prefecture

005-240500439-20201118-DP_2020_SOC_70-DE

Reçu le 18/11/2020

Indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	0
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	4
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	4
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association AR Prefecture

Année 20.... ou exercice du

au 005-240500439-20201118-D

Reçu le 18/11/2020

Publié le 18/11/2020

Budget supplémentaire
demande pluriannuelle

Suppression du budget
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* »

3 pages) par projet

AR Prefecture

005-240500439-20201118-DP

Reçu le 18/11/2020

Publié le 18/11/2020

Projet supplémentaire
demande multi-projetsSuppression d'un projet
demande multi-projetsVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**

Développement d'un travail de Prévention Spécialisée sur l'ensemble de l'Intercommunalité du Briançonnais :
 - auprès des 12/25 ans exposés aux risques de marginalisation et de délinquance,
 - ainsi qu'auprès des familles rencontrant des difficultés d'insertion sociale.

Objectifs :

- Proposer un accompagnement aux personnes en difficultés afin de prévenir les ruptures sociales, scolaires et professionnelles.
- Soutenir les personnes dans leur processus d'inclusion sociale en les aidant à identifier leurs difficultés et à repérer les étapes nécessaires à leur résolution.
- Proposer une intervention éducative et sociale à la fois individuelle et collective comme moyen de socialisation.

Description :

L'action du service se déroule tout au long de l'année et consiste à prévenir la marginalisation dans les lieux et territoires où se manifeste l'inadaptation sociale. Le service s'adresse ainsi prioritairement aux publics pour lesquels, les dispositifs d'insertion existants n'ont pas ou peu de prise afin de :

- Faciliter une meilleure insertion de la jeunesse, prévenir l'inadaptation sociale et la délinquance (Arrêté du 04 juillet 1972 relatif aux clubs et équipes de prévention)
- Prévenir la marginalisation et intervenir auprès de ceux qui sont en difficultés (Code de l'Action Sociale et des Familles).

Compte tenu de la spécificité des missions, de la connaissance du terrain et de la variété des modalités d'interventions (flexibilité des horaires, disponibilité, réactivité, mobilité...), le service est en mesure d'entrée en relation et de créer une relation de confiance avec les différents publics identifiés (jeunes, familles...). Ainsi, après avoir établi un diagnostic et identifié les besoins, l'action socio-éducative se décline autour de trois grands axes d'intervention :

- 1/ L'accompagnement individuel (accueil au local avec entretien individuel et suivi éducatif en fonction de l'évaluation de la situation),
- 2/ Le développement d'actions de prévention spécifiques (Temps d'accueil collectif au local, sorties éducatives et sportives, activités de loisirs durant les vacances scolaires, séances de foot en salle tous les mardis soirs, soirées à thèmes : repas/vidéos/débats, mini séjour, actions citoyennes...),
- 3/ Les actions de prévention globale et partenariale (prévention conduites addictives, lutte contre toutes formes de discriminations, présence et actions de médiation au sein du quartier des Toulouzannes, et des Cros à Briançon...).

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Les bénéficiaires du service sont principalement les 12/25 ans exposés aux risques de marginalisation et de délinquance, ainsi que les familles rencontrant des difficultés d'insertion sociale, vivant sur le territoire intercommunal du Briançonnais.

Dans le cadre de la veille sociale effectuée sur le territoire, au cours de l'année 2020, une présence régulière, aussi bien en journée qu'en soirée a eu lieu quartier des TOULOUZANNES.

Plusieurs rencontres de médiation avec les résidents ont eu lieu afin de favoriser le mieux vivre ensemble, aussi bien au sein de ce même quartier qu'au sein de la Résidence des Cros à Briançon.

Durant cette année 2020, une vingtaine de jeunes du quartier des TOULOUZANNES (âgés de 12 à 22 ans) ont été suivis par le service de prévention afin de prévenir des ruptures sociales, scolaires et professionnelles. Au sein de la Résidence des Cros, près d'une dizaine de jeunes ont également fréquentés régulièrement le service et sont en lien avec les professionnels.

6. Projet - Objet de la demande (suite) 7P Prefecture

005-240500439-20201118-DP_2020_SOC_70-DE

Reçu le 18/11/2020

Publié le 18/11/2020

Territoire :

L'action du Service Intercommunal de Prévention Spécialisée se développe à partir du "local", situé HLM les Cros à Briançon, en direction de l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais. Y sont particulièrement ciblés les lieux de regroupements de jeunes et des personnes précaires dans le cadre du travail de rue.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- 3 éducateurs encadrés par un responsable de service,
- 1 local (T7) situé HLM les Cros, bâtiment B1 à Briançon,
- 4 ordinateurs avec accès internet (permettant d'élaborer CV, courriers et diverses démarches administratives),
- Une ligne téléphonique fixe et deux téléphones portables,
- 1 véhicule de service (trafic 9 places),
- créneau au gymnase les garcins tous les mardis soirs,
- budget pédagogique permettant la mise en place d'actions spécifiques (sorties sportives, mini séjour, activités diverses...).

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	0	0
Salarié	4	4
dont en CDI		
dont en CDD	4	4
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

 oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 |
Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Dans le cadre des suivis éducatifs, des bilans étapes sont proposés afin d'évaluer la situation de la personne et réajuster l'accompagnement en fonction des objectifs fixés.

L'évaluation de l'action est également étayée en réunion d'équipe hebdomadaire, dans le cadre de séances mensuelles d'analyse de la pratique et est enfin présentée chaque année dans le cadre d'un bilan d'activités. Les indicateurs non exhaustifs proposés sont le :

- Nombre de jeunes de 12 à 25 ans ayant bénéficié d'un accompagnement éducatif durant l'année
- Nombre de sollicitations de jeunes et de familles en lien avec la scolarité, le soin, la justice, l'hébergement, l'emploi, la formation ou autre...
- Nombre de nouveaux suivis
- Nombre de suivis sortants
- Nombre de suivis orientés par des partenaires
- Nombre de suivis orientés vers des partenaires...

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2021. ou exercice du

AR Prefecture

Budget supplémentaire

projet pluriannuel

Suppression du budget

projet pluriannuel

CHARGES		Montant	PRODUITS / 11/2020		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		15 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures		15 000	73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation²		177 160
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		5 000	MILDECA 2020-2021		4 000
Locations		5 000			
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		5 500	Conseil-s Départemental (aux) :		20 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires		5 000			
Publicité, publication					
Déplacements, missions		500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		148 660
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		4 500
64 - Charges de personnel		151 660	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		151 660	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Aides privées (fondation)		
Autres charges de personnel			Autres établissements publics		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		177 160	TOTAL DES PRODUITS		177 160
Excédent prévisionnel (bénéfice)			Insuffisance prévisionnelle (déficit)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de.....4500€⁵, objet de la présente demande représente2,54% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

AR Prefecture

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

005-240500439-20201118-DP_2020_SOC_70-DE

Reçu le 18/11/2020

Publié le 18/11/2020

Je soussigné(e), (nom et prénom) MURGIA Arnaud
représentant(e) légal(e) de l'association CCB

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :4500 € au titre de l'année ou exercice 20.21
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 13/11/20..... à BRIANÇON.....

Signature



⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes AR Prefecture

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

005-240500439-20201118-DP_2020_SOC_70-DE

Publié le 18/11/2020

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.